



LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : UN POINT DE VUE JEUNESSE

Présenté par
Le Forum jeunesse de l'île de Montréal

Déposé à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur
l'environnement, le transport et les infrastructures

Dans le cadre de la consultation sur le projet de Plan directeur de gestion des
matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012

Juillet 2008

Recherche et rédaction :

Mélanie Pouliot

Collaboration :

Annie Hébert

Comité de travail du Forum jeunesse de l'île de Montréal :

Jocelyn Caron

Isabelle Chaumont

Laurence St-Denis

Youan St-Pierre

Kira Zoellner

Forum jeunesse de l'île de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 810

Montréal (Québec) H3A 1X6

(514) 842-2400

info@fjim.org

www.fjim.org

Table des matières

Introduction.....	4
I) Les habitudes de consommation des jeunes et les matières résiduelles : les défis de la réduction à la source, du réemploi et de la gestion des résidus domestiques dangereux	4
a) la réduction à la source	5
b) le réemploi	6
c) les résidus domestiques dangereux (RDD)	7
II) Information, sensibilisation et gestes citoyens : le rôle des jeunes	8
a) l'information et la sensibilisation, les jeunes en tant qu'agents de sensibilisation	8
b) les gestes citoyens, des initiatives à appuyer	9
III) Commentaires spécifiques sur le PDGMR.....	10
a) les objectifs du PDGMR.....	10
b) la valorisation	11
c) le recyclage dans les lieux publics et les lieux de travail	12
Conclusion.....	13
Tableau synthèse des recommandations du Forum jeunesse de l'île de Montréal ..	14

Introduction

Les questions liées à l'environnement font quotidiennement la une des médias et suscitent de plus en plus l'intérêt de la population. Qu'il s'agisse de la qualité de l'air et de l'eau, des effets des changements climatiques, des îlots de chaleur ou encore des conséquences du trafic routier, les défis à surmonter sont nombreux.

Les membres du Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) sont préoccupés par ces phénomènes qui affectent le bien-être et la santé de l'ensemble de la population et des générations à venir.

Dans cette perspective, le traitement des matières résiduelles représente un élément essentiel lié à la qualité de l'environnement, et c'est à ce titre que les membres du FJÎM souhaitent faire entendre leur point de vue dans le cadre de la consultation publique¹ portant sur le projet de *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012* (PDGMR).

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) est un organisme de concertation de la CRÉ de Montréal représentant plus de 500 groupes jeunesse de la région. Ses 26 membres élus proviennent des milieux étudiant, socioéconomique, sociocommunautaire, des arts et de la culture, de l'environnement ainsi que des sports et loisirs. Il coordonne des projets et défend les intérêts des jeunes âgés de 12 à 30 ans. Le FJÎM inscrit son action politique dans un cadre non partisan.

Les positions jeunesse soutenues par le FJÎM se divisent en trois sections :

- I) Les habitudes de consommation des jeunes et les matières résiduelles : les défis de la réduction à la source, du réemploi et de la gestion des résidus domestiques dangereux
- II) Information, sensibilisation et gestes citoyens : le rôle des jeunes
- III) Commentaires spécifiques sur le PDGMR

I) Les habitudes de consommation des jeunes et les matières résiduelles : les défis de la réduction à la source, du réemploi et de la gestion des résidus domestiques dangereux

Nous assistons depuis quelques décennies à l'explosion du marché des produits technologiques et surtout à leur plus grande accessibilité. Ils font dorénavant partie du quotidien des jeunes et de la majorité des ménages. Au Québec, 3 822 898 produits des technologies de l'information et des communications (TIC) ont été vendus en 2006.²

¹ La consultation est menée par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

² *Les résidus des technologies de l'information et des communications (TIC)*, Recyc-Québec, 2004, p.1. Les TIC comprennent les produits suivants : ordinateurs, écrans, téléviseurs, périphériques et téléphones.

Ce marché est en constante évolution et permet aux consommateurs d'accéder rapidement à de nouveaux produits. À titre d'exemple, le téléphone cellulaire est remplacé en moyenne tous les 2,5 ans.³

Toujours au Québec, 35 000 tonnes de résidus de TIC ont été enfouies, tandis que moins de 50 % ont été réemployées ou recyclées.⁴

Au Canada, après les aliments et les vêtements pour femmes qui représentent respectivement des ventes de 33,6 milliards et de 8,2 milliards de dollars, les appareils électroniques, les ordinateurs et les appareils photo viennent au troisième rang avec un chiffre de vente de 7,5 milliards de dollars.⁵

Le traitement de ces matières constitue un défi de taille pour les autorités responsables. Même si l'on peut compter sur des méthodes existantes qui sont de plus en plus intégrées par la population, tel que le recyclage, il demeure que des actions pour traiter les résidus générés par les technologies de l'information et des communications et les autres matières doivent être entreprises rapidement par la Ville de Montréal, que ce soit à travers la réduction, le réemploi ou le recyclage.

a) la réduction à la source

Dans le but de diminuer l'enfouissement et le traitement des produits de consommation, il est évident que la Ville de Montréal doit travailler en priorité sur les mesures visant la réduction à la source. Même si certaines actions ne relèvent pas du domaine municipal, il demeure que la Ville de Montréal peut être proactive et participer à l'effort collectif en ce domaine.

La Ville de Montréal peut donner l'exemple en adoptant de saines pratiques de consommation, notamment, dans les services que fréquentent les jeunes. À ce titre, les camps de jour de la Ville de Montréal pourraient devenir d'excellents lieux de sensibilisation.

Quelques mesures prévues par le PDGMR :

- mettre en place un système de gestion environnementale;
- promouvoir activement la réduction de la consommation;
- promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions;
- instituer un programme de reconnaissance pour les industries, commerces et institutions « vertes ».

³ *Idem*, p.2

⁴ *Idem*, p.5

⁵ *Statistique Canada, Ventes de marchandises des grands détaillants, 2007.*
http://www40.statcan.ca/102/cst01/trade06_f.htm?sdi=ordinateurs

En plus de son appui aux mesures ci-dessus, le FJÎM formule les recommandations suivantes :

- Accorder la priorité à la réduction à la source et développer des mesures plus actives à cet égard;
- Donner l'exemple en réduisant la consommation des services de la Ville de Montréal et de son administration, par exemple en fixant un objectif annuel de réduction des matières résiduelles produites;
- Informer les jeunes quant aux impacts environnementaux des biens qu'ils consomment et à cet effet, mettre en place des programmes de formation et des campagnes de promotion, entre autres, dans les camps de jour de la Ville de Montréal;
- Suite à la mise en place des infrastructures nécessaires à la collecte et au traitement des matières recyclables et organiques, adopter des mesures incitatives pour favoriser la réduction à la source.

b) le réemploi

Le secteur du réemploi est en plein essor et permet à des jeunes de s'y faire une place, que ce soit à titre de réparateur de vélos usagés et d'ordinateurs ou de créateur de vêtements urbains fabriqués à partir de tissus recyclés.

D'ailleurs, les membres du FJÎM appuient particulièrement la mesure du PDGMR qui prévoit acheminer des matériaux et des biens mobiliers provenant des industries, des commerces et institutions vers le milieu des arts et souhaitent que ce programme vise particulièrement les jeunes artistes de la relève.

Même si le réemploi constitue un secteur en croissance, il demeure que des efforts doivent être consentis pour maximiser ses activités qui représentent un potentiel d'emploi pour les jeunes travaillant dans les entreprises de réinsertion sociale et de l'économie sociale.⁶

Des données sur le réemploi et le recyclage stipulent que ces deux secteurs emploient trois fois plus de travailleuses et travailleurs que le secteur de l'élimination.⁷

Quelques mesures prévues au PDGMR :

- renforcer le partenariat avec le collectif montréalais pour le réemploi;
- exploiter un centre de réemploi;

⁶ *Les jeunes et l'économie sociale : Pour démocratiser l'entreprise*, Chantier de l'économie sociale, Réseau d'investissement social du Québec et Comité sectoriel de main-d'oeuvre en économie sociale et action communautaire. 2002. <http://www.chantier.qc.ca/uploads/documents/publications/299.pdf>.

⁷ Lanoie, Martine, *Le réemploi au Québec*, Centre universitaire de formation en environnement, Université de Sherbrooke, mai 2007, p.39.

- implanter des mécanismes de collecte propres au réemploi.

En plus d'appuyer les actions ci-dessus, le FJÎM formule les recommandations suivantes :

- Soutenir le secteur du réemploi en mettant en place des mesures fiscales pour le démarrage d'entreprises et en faire la promotion auprès des jeunes afin de favoriser la relève entrepreneuriale dans ce secteur;
- Offrir un programme de subvention aux résidentes et résidents et au secteur commercial pour réaliser des rénovations à partir de matériaux récupérés;
- Encourager la participation de la population au réemploi, par exemple en favorisant les ventes de garage et en soutenant des collectes itinérantes près des lieux de résidence;
- Soutenir le travail des organisations caritatives et plus particulièrement leur besoin en transport pour effectuer la cueillette des dons provenant de la population;
- Faire en sorte que, pour l'ensemble de ses achats ainsi que pour les travaux de construction et de rénovation, la Ville de Montréal utilise des matériaux recyclés, en plus de léguer ses équipements aux entreprises de réemploi.

c) les résidus domestiques dangereux (RDD)

Il a été mentionné que les jeunes consomment de plus en plus de biens technologiques, mais savent-ils, en raison des substances toxiques qu'elles contiennent, qu'il s'agit de résidus dangereux dont l'enfouissement entraîne des conséquences désastreuses pour l'environnement et la santé?

La gestion de ces résidus peut se réaliser par diverses méthodes qui font appel à la fois à la contribution des citoyennes et citoyens, à la mise en place d'infrastructures, à l'adoption de règlements par la Ville de Montréal et de lois par le gouvernement du Québec, de même qu'à la responsabilité élargie des producteurs (RÉP). Les membres du FJÎM croient que le PDGMR doit miser sur les efforts conjugués de tous ces acteurs.

Quelques mesures prévues au PDGMR :

- optimiser les collectes itinérantes;
- recourir davantage aux écocentres pour la récupération des RDD;
- sensibiliser la population;
- établir un cadre réglementaire qui permette aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères;
- soutenir la mise en place des projets de gestion des appareils électroménagers.

En plus d'appuyer les mesures ci-dessus, le FJÎM formule les recommandations suivantes :

- Classer les technologies de l'information et des communications dans la catégorie des RDD et non pas dans celle des encombrants, en raison des effets néfastes qu'entraîne leur décomposition;
- Sensibiliser les jeunes aux impacts environnementaux de l'enfouissement des TIC et établir un partenariat avec les organismes jeunesse afin de les rejoindre;
- Accélérer la construction des huit écocentres prévus au PDGMR et fixer un objectif d'un écocentre par année à compter de 2009 plutôt que d'un écocentre aux deux ans à partir de 2011;
- En plus de bonifier ses propres initiatives, la Ville de Montréal doit négocier avec le gouvernement du Québec et le milieu des affaires pour qu'un plus grand nombre d'entreprises offrent un service de récupération des RDD auprès des consommateurs, à l'instar de Future Shop, Bureau en Gros et Bell;
- Soutenir les entreprises de réemploi qui récoltent les RDD, par exemple en appuyant le travail des organismes à but non lucratif qui récupèrent les ordinateurs usagés et les redistribuent gratuitement ou à moindre coût.

II) Information, sensibilisation et gestes citoyens : le rôle des jeunes

a) l'information et la sensibilisation, les jeunes en tant qu'agents de sensibilisation

À l'exception des acteurs du domaine de l'environnement, le traitement des matières résiduelles demeure méconnu de l'ensemble de la population. En effet, qui peut tracer le trajet d'une matière, de sa conception à son élimination? Que l'on parle des impacts environnementaux de l'enfouissement des déchets, des conséquences liées aux habitudes de consommation des citoyennes et citoyens ou des méthodes de collecte, il s'agit autant d'éléments à élucider.

Dans le PDGMR, l'agglomération reconnaît les défis à surmonter en ce domaine, particulièrement ceux liés à la diversité montréalaise au niveau de la population et de son territoire.

En raison des défis environnementaux qui se posent actuellement et du travail de sensibilisation effectué, entre autres, par les institutions scolaires et les organismes environnementaux, les jeunes ont développé une conscience environnementale qui doit être mise à profit.

Au chapitre de l'information et de la sensibilisation, les membres du FJÎM sont persuadés que les jeunes doivent assumer un rôle central. Déjà, plusieurs organismes et institutions, dont le FJÎM, le Conseil régional de l'environnement, la Ville de Montréal, ENvironnement JEUnesse et la Commission scolaire de Montréal soutiennent et réalisent des projets qui visent à former des jeunes afin qu'ils deviennent des agents de sensibilisation dans leur milieu.

Quelques mesures prévues au PDGMR :

- informer la population des principales sources de production des matières résiduelles;
- mobiliser la population pour faire augmenter la participation, tout en poursuivant les objectifs de propreté;
- appuyer l'action des entreprises d'économie sociale;
- valoriser les comportements socialement responsables.

En plus d'appuyer les mesures ci-dessus, le FJÎM formule les recommandations suivantes :

- Appuyer les programmes locaux d'information et de sensibilisation, notamment ceux offerts par les écoquartiers;
- Organiser une campagne de sensibilisation dans chacun des arrondissements autour des impacts locaux du compostage, du recyclage et du réemploi, en collaboration avec les organismes du milieu;
- Pour répondre aux défis de la diversité, soutenir et établir des partenariats avec les groupes communautaires et associatifs qui sont en contact avec des groupes ciblés, tels que les communautés culturelles;
- Soutenir des projets visant à former les jeunes pour qu'ils deviennent des agents multiplicateurs et bonifier les projets existants, par exemple en augmentant le nombre de patrouilleurs verts, en installant des kiosques dans les ruelles et les parcs, etc.;
- Établir des partenariats avec les établissements d'enseignement et les organismes environnementaux afin de mettre en place des programmes de formation pour les jeunes.

b) les gestes citoyens, des initiatives à appuyer

Le PDGMR prévoit, d'ici 2018, la construction de nombreuses infrastructures pour traiter les résidus organiques et les matières recyclables.

En complémentarité avec ces initiatives d'envergure, le FJÎM croit qu'il est primordial de miser sur la participation des citoyennes et citoyens. Des initiatives sont déjà en cours au niveau du compostage résidentiel et communautaire, du recyclage et de la récupération de certains produits vers les écocentres et les organismes à but non lucratif.

Il est très important de rendre accessibles les outils et l'information nécessaire pour que ces pratiques continuent et se multiplient, en plus de renforcer les structures et les mesures existantes qui s'avèrent concluantes.

Quelques mesures prévues au PDGMR :

- construction de 8 nouveaux écocentres;
- mise en place d'infrastructures pour le traitement des matières organiques et des matières recyclables;
- mise en place de mesures pour favoriser la réduction à la source;
- soutien à des projets favorisant le réemploi.

En plus d'appuyer les mesures mentionnées ci-dessus, le FJÎM formule les recommandations suivantes :

- Soutenir des projets novateurs, tels que la cueillette à vélo des matières organiques;
- Renforcer les structures existantes comme les écoquartiers, les écocentres et les collectes pour le réemploi;
- Réaliser des projets et appuyer des initiatives locales qui rejoignent et favorisent la participation des jeunes et de leur entourage;
- Appuyer le travail des groupes environnementaux qui font une place aux jeunes et établir des partenariats avec eux;
- Mettre en place un comité de suivi du PDGMR composé des acteurs concernés des domaines public et privé et des représentants de la société civile.

III) Commentaires spécifiques sur le PDGMR

Préoccupés par le traitement des biens consommés par les jeunes, de même que par leur rôle en tant que citoyennes et citoyens actifs et sensibilisés, les membres du FJÎM se sentent interpellés par divers éléments soulevés dans le PDGMR dont : les objectifs du Plan, la définition de la valorisation et le recyclage dans les lieux publics et les lieux de travail.

a) les objectifs du PDGMR

La Ville de Montréal, par le PDGMR, se donne jusqu'en 2018 pour atteindre ses objectifs, alors que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* exige l'atteinte des objectifs en 2008. Les membres du FJÎM souhaitent que la Ville de Montréal se fixe des cibles ambitieuses qui vont au-delà de celles prescrites.

Les objectifs à atteindre

Matière	Objectif à atteindre (2008) - Fixé par le gouvernement du Québec %	Pourcentage atteint (2006) par la Ville de Montréal	Objectif à atteindre par la Ville de Montréal (2018) %
Matières recyclables		37	
Fibres (papier/carton)	60	41	60
Verre	60	50	60
Métal	60	23	60
Plastique	60	18	60
Contenants consignés	60	s.o.	60
Matières organiques (résidus verts et alimentaires)	60	7	60
Résidus domestiques dangereux		41	
Huiles, peintures et pesticides	75	---	75
Autres RDD	60	---	60
Textiles	50	Moins de 1	50
Encombrants	60	35	60

Source : projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles, p. 21

En lien avec les objectifs du PDGMR, le FJÎM formule les recommandations suivantes :

- Adopter un objectif de zéro déchets en favorisant la réduction, le réemploi et le recyclage plutôt que l'enfouissement;
- Accélérer la réalisation des infrastructures permettant de traiter les matières résiduelles et favoriser, en complémentarité, le développement des actions citoyennes.

b) la valorisation

À l'instar des groupes environnementaux, les membres du FJÎM ont des réserves par rapport à certaines techniques de valorisation soutenues dans le PDGMR. En effet, le processus de la gazéification, mis de l'avant dans le PDGMR, et qui nécessitera un investissement de huit milliards de dollars, devrait faire l'objet d'une étude indépendante pour en mesurer les impacts environnementaux. Cette étude pourrait servir de base à une réflexion commune sur les techniques de valorisation et sur la pertinence de soutenir ce type d'industrie.

Dans un autre ordre d'idées, la Ville de Montréal, à travers le PDGMR, manifeste le souhait de réduire les effets néfastes du transport des déchets vers les sites d'enfouissement dont la majorité est située à l'extérieur du territoire de l'île de Montréal et,

pour ce faire, elle entend construire au coût de 25 millions de dollars un poste de transbordement⁸. Les membres du FJÎM ne soutiennent pas en priorité ce projet qui perpétue la notion de production et d'enfouissement des déchets plutôt que de favoriser les autres méthodes de traitement que sont le recyclage, le compostage et le réemploi. De plus, ce type d'aménagement va à l'encontre de l'autonomie que souhaite atteindre la Ville de Montréal en matière d'enfouissement des déchets.

Quelques mesures prévues au PDGMR :

- exploiter un poste de transbordement;
- enfouir sur l'île de Montréal;
- traiter, valoriser et enfouir ensuite des volumes réduits.

Au sujet de la valorisation, le FJÎM formule les recommandations suivantes :

- Accorder la priorité à la réduction à la source et aux méthodes de traitement, telles que le recyclage, le compostage et le réemploi et non pas à des techniques de valorisation dont les effets sur l'environnement sont méconnus et entreprendre une réflexion sur ces techniques;
- Investir dans les 3R (réduction, réemploi, recyclage) plutôt que dans un centre de transbordement.

c) le recyclage dans les lieux publics et les lieux de travail

Le FJÎM appuie le projet d'aménagement de contenants pour le recyclage dans les lieux publics. En effet, plus du tiers de la consommation des Québécoises et Québécois s'effectue hors de leur résidence⁹ que ce soit dans les restaurants, les lieux publics ou lors d'événements collectifs, ils doivent avoir accès à des structures réservées au recyclage et au compostage.

De plus, les membres du FJÎM sont préoccupés par le recyclage dans les milieux de travail, secteur qui génère un fort volume de matières résiduelles à exploiter. En l'absence d'un cadre réglementaire, le traitement des matières recyclables repose sur la bonne volonté des entreprises. La Ville de Montréal pourrait, avec l'appui de ses partenaires, sensibiliser ce secteur en plus de revendiquer l'adoption d'une loi rendant le recyclage obligatoire.

Quelques mesures prévues au PDGMR :

- exiger un service de récupération lors des rassemblements publics;
- implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics.

⁸ Définition d'un poste de transbordement : lieu où on achemine des matières résiduelles dans le but de les transférer du véhicule qui en fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement. PDGMR, p.128.

⁹ *La gestion des matières résiduelles au Québec*, Rapport de la Commission des transports et de l'environnement, juin 2008, p.17

À ce sujet, le FJÎM formule les recommandations suivantes :

- Prioriser le recyclage dans les aires publiques et installer des contenants pour le recyclage dans tous les arrondissements en tenant compte de la densité de la population et de l'achalandage des lieux;
- Exiger, lors d'événements organisés par la Ville de Montréal ou par des promoteurs, l'aménagement de contenants pour le recyclage et le compostage et en évaluer la quantité selon le nombre de personnes attendues;
- Sensibiliser le milieu du travail aux avantages du recyclage et, en parallèle, appuyer les démarches qui visent à effectuer une modification législative pour obliger les entreprises à recycler.

Conclusion

Le dossier de la gestion des matières résiduelles constitue tout un défi pour la Ville de Montréal qui devra, avec l'appui de ses partenaires, investir massivement dans ce secteur. Les membres du Forum jeunesse de l'île de Montréal croient qu'elle doit aller de l'avant et surtout se fixer des objectifs ambitieux en plus d'agir en priorité au niveau des 3R.

En parallèle, les jeunes doivent prendre part aux efforts collectifs en tant qu'agents de sensibilisation, en posant des gestes citoyens de même qu'en prenant conscience des répercussions qu'entraîne la décomposition des biens qu'ils consomment.

Le FJÎM propose sa collaboration à la Ville de Montréal, notamment pour ce qui est de rejoindre les jeunes.

En espérant que le point de vue des jeunes sera entendu et qu'il contribuera à nourrir les réflexions sur la gestion des matières résiduelles.

Tableau synthèse des recommandations du Forum jeunesse de l'île de Montréal

Dans le cadre des consultations publiques portant sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012, les membres du Forum jeunesse de l'île de Montréal formulent les recommandations suivantes :

LES HABITUDES DE CONSOMMATION DES JEUNES

Réduction à la source

- 1) Accorder la priorité à la réduction à la source et développer des mesures plus actives à cet égard;
- 2) Donner l'exemple en réduisant la consommation des services de la Ville de Montréal et de son administration, par exemple en fixant un objectif annuel de réduction des matières résiduelles produites;
- 3) Informer les jeunes quant aux impacts environnementaux des biens qu'ils consomment et à cet effet, mettre en place des programmes de formation et des campagnes de promotion, entre autres, dans les camps de jour de la Ville de Montréal;
- 4) Suite à la mise en place des infrastructures nécessaires à la collecte et au traitement des matières recyclables et organiques, adopter des mesures incitatives pour favoriser la réduction à la source.

Réemploi

- 5) Soutenir le secteur du réemploi en mettant en place des mesures fiscales pour le démarrage d'entreprises et en faire la promotion auprès des jeunes afin de favoriser la relève entrepreneuriale dans ce secteur;
- 6) Offrir un programme de subvention aux résidentes et résidents et au secteur commercial pour réaliser des rénovations à partir de matériaux récupérés;
- 7) Encourager la participation de la population au réemploi, par exemple en favorisant les ventes de garage et en soutenant des collectes itinérantes près des lieux de résidence;
- 8) Soutenir le travail des organisations caritatives et plus particulièrement leur besoin en transport pour effectuer la cueillette des dons provenant de la population;
- 9) Faire en sorte que, pour l'ensemble de ses achats ainsi que pour les travaux de construction et de rénovation, la Ville de Montréal utilise des matériaux recyclés, en plus de léguer ses équipements aux entreprises de réemploi.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

- 10) Classer les technologies de l'information et des communications dans la catégorie des RDD et non pas dans celle des encombrants, en raison des effets néfastes qu'entraîne leur décomposition;
- 11) Sensibiliser les jeunes aux impacts environnementaux de l'enfouissement des TIC et établir un partenariat avec les organismes jeunesse afin de les rejoindre;
- 12) Accélérer la construction des huit écocentres prévus au PDGMR et fixer un

objectif d'un écocentre par année à compter de 2009 plutôt que d'un écocentre aux deux ans à partir de 2011;

- 13) En plus de bonifier ses propres initiatives, la Ville de Montréal doit négocier avec le gouvernement du Québec et le milieu des affaires pour qu'un plus grand nombre d'entreprises offrent un service de récupération des RDD auprès des consommateurs, à l'instar de Future Shop, Bureau en Gros et Bell;
- 14) Soutenir les entreprises de réemploi qui récoltent les RDD, par exemple en appuyant le travail des organismes à but non lucratif qui récupèrent les ordinateurs usagés et les redistribuent gratuitement ou à moindre coût.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

- 15) Appuyer les programmes locaux d'information et de sensibilisation, notamment ceux offerts par les écoquartiers;
- 16) Organiser une campagne de sensibilisation dans chacun des arrondissements autour des impacts locaux du compostage, du recyclage et du réemploi, en collaboration avec les organismes du milieu;
- 17) Pour répondre aux défis de la diversité, soutenir et établir des partenariats avec les groupes communautaires et associatifs qui sont en contact avec des groupes ciblés, tels que les communautés culturelles.
- 18) Soutenir des projets visant à former les jeunes pour qu'ils deviennent des agents multiplicateurs et bonifier les projets existants, par exemple en augmentant le nombre de patrouilleurs verts, en installant des kiosques dans les ruelles et les parcs, etc.
- 19) Établir des partenariats avec les établissements d'enseignement et les organismes environnementaux afin de mettre en place des programmes de formation pour les jeunes.

GESTES CITOYENS

- 20) Soutenir des projets novateurs, tels que la cueillette à vélo des matières organiques;
- 21) Renforcer les structures existantes comme les écoquartiers, les écocentres et les collectes pour le réemploi;
- 22) Réaliser des projets et appuyer des initiatives locales qui rejoignent et favorisent la participation des jeunes et de leur entourage;
- 23) Appuyer le travail des groupes environnementaux qui font une place aux jeunes et établir des partenariats avec eux;
- 24) Mettre en place un comité de suivi du PDGMR composé des acteurs concernés des domaines public et privé et des représentants de la société civile.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Objectifs du PDGMR

- 25) Adopter un objectif de zéro déchets en favorisant la réduction, le réemploi et le recyclage plutôt que l'enfouissement;
- 26) Accélérer la réalisation des infrastructures permettant de traiter les matières résiduelles et favoriser, en complémentarité, le développement des actions citoyennes.

Valorisation

- 27) Accorder la priorité à la réduction à la source et aux méthodes de traitement, telles que le recyclage, le compostage et le réemploi et non pas à des techniques de valorisation dont les effets sur l'environnement sont méconnus et entreprendre une réflexion sur ces techniques;
- 28) Investir dans les 3R (réduction, réemploi, recyclage) plutôt que dans un centre de transbordement.

Recyclage dans les lieux publics

- 29) Prioriser le recyclage dans les aires publiques et installer des contenants pour le recyclage dans tous les arrondissements en tenant compte de la densité de la population et de l'achalandage des lieux;
- 30) Exiger, lors d'événements organisés par la Ville de Montréal ou par des promoteurs, l'aménagement de contenants pour le recyclage et le compostage et en évaluer la quantité selon le nombre de personnes attendues;
- 31) Sensibiliser le milieu du travail aux avantages du recyclage et, en parallèle, appuyer les démarches qui visent à effectuer une modification législative pour obliger les entreprises à recycler.